

Genève entre deux sessions

Autor(en): **Strachey, Oliver**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **12 (1924)**

Heft 182

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

par 25 non et 4 abstentions contre 12 oui. Les arguments des adversaires étaient d'ordre différent: les uns soutenaient, malgré la thèse juridique fortement étayée de M^{lle} Vromant, qu'il y avait impossibilité légale et constitutionnelle pour le Conseil Communal à intervenir, les autres lui refusaient toute compétence en matière de morale, et la troisième catégorie se prévalait naturellement du fameux principe de la liberté individuelle, que l'on est si fort enclin — et ailleurs qu'en Belgique!! à mettre en avant dès que pointe à l'horizon une interdiction visant au bien commun, mais gênante pour les aises d'un particulier. A Gand, M^{lle} Bertha Boonant, conseillère municipale, n'a pas obtenu plus de succès.

La morale de l'histoire... c'est qu'il faut davantage de femmes dans les Conseils municipaux. Si à Bruxelles, ainsi que l'écrivait M^{lle} Van den Plaas, seule une femme a eu le courage de dénoncer l'empoisonnement qui menaçait la cité, un plus grand nombre de femmes faisant bloc autour d'elle, en songeant chacune à ses enfants — ou encore aux enfants qui n'ont point de mère pour songer à eux, ou dont les mères n'ont pas voix dans les Conseils, — aurait certainement changé la majorité. C'est à quoi devraient réfléchir aussi ceux qui craignent pour la famille l'introduction du suffrage féminin.

* * *

Chez nous, on annonce que l'Office fédéral du Travail vient de mener à chef un projet de loi, qui constituerait la première partie de la législation sur les arts et métiers, que l'on attend depuis si longtemps, et qui a trait surtout à la préparation professionnelle de la jeunesse. Ce sont là et depuis toujours des questions au programme des féministes; aussi y reviendrons-nous en détail prochainement.

E. GD.

Genève entre deux sessions

Quand l'Assemblée plénière de la Société des Nations est en session, les rues de Genève sont égayées de drapeaux, et dans le hall de chaque hôtel comme sur chaque place publique, des groupes d'ardents internationalistes de tous pays discutent les problèmes du monde dans toutes les langues de la terre.

Entre deux sessions, évidemment, les manifestations extérieures sont moins nombreuses; mais, pour qui sait voir, une grande somme de travail intense continue à s'accomplir. Au Palais des Nations, c'est un va et vient continu: un tel revient justement de Russie avec un rapport étonnant; un autre tel part à la minute pour Memel avec une Commission d'enquête; celui-ci a réuni toute une moisson de statistiques jusque là inconnues sur tel sujet d'importance vitale; celui-là qui représente tel gouvernement est fort inquiet parce qu'il sait que quelque vérité qui ne lui sera pas toujours agréable va être connue... Des Commissions siègent sans arrêt, dans des salles différentes, sans être toujours suivies par des journalistes, mais travaillant ferme; des décisions sont prises, des experts consultés; on coordonne, on organise, et de jour en jour de petits signes de progrès se manifestent. Aujourd'hui, c'est tel pays qui ratifie la convention de l'opium; hier c'était tel autre qui a décidé de mettre l'explication du Pacte au programme de ses écoles; demain, ce sera la Grande-Bretagne adhérant au protocole d'arbitrage obligatoire par la Cour Internationale, et ainsi de suite.

Maintenant aussi la ville de Genève se préoccupe de politique comme en temps de session, mais cette fois, il ne s'agit pas de politique internationale. Une votation populaire est imminente sur la journée de huit heures, la proposition ayant été faite de modifier la loi actuelle et d'autoriser l'augmentation des heures de travail. Cette nuit, toutes les colonnes d'affichage ont été couvertes d'une floraison de brillantes affiches, criant sur tous les tons de l'arc-en-ciel: « Oui » ou « Non ». D'après

les affiches, les « Non » ont une majorité écrasante. Sur quelques affiches, flamboie un appel aux partisans de la Société des Nations: « De tout ce que vous nous avez promis quand la Suisse a adhéré à la Société des Nations, subsiste la journée de huit heures. Partisans de la S. d. N. votez Non »...

Et au milieu de toutes, sur toutes les colonnes, éclate une grande affiche couleur chamois (bouton d'or! *Réd.*) qui fait vibrer une autre corde: « Electeurs! Réfléchissez! Des milliers de femmes gagnent leur vie! Trouvez-vous juste qu'elles ne puissent pas participer à la votation sur la revision de la loi sur les fabriques?

Femmes qui travaillez! Mères de famille! Réfléchissez! Aidez-nous à obtenir le droit de vote!

(*The Woman's Leader*)

R. OLIVER STRACHEY

Pour ou contre les 1588 ?

(Réponses à notre enquête)

Puisque vous demandez l'avis de vos lecteurs au sujet de la rubrique « des 1588 abonnés », j'estime que c'est un devoir de répondre à votre question. J'avoue cependant que je suis quelque peu embarrassée: d'une part, je suis de ceux que le mouvement des abonnements intéresse infiniment et qui lisent avec plaisir ce qui le concerne; d'autre part, à force d'avoir entendu, de côtés très divers, des personnes agacées par l'obsession de la rubrique en question parler de se désabonner, je redoute une débâcle des abonnements.

C'est pourquoi, pour donner dans la mesure possible satisfaction aux deux points de vue, je me demande si l'on ne pourrait pas:

I. Espacer la publication du mouvement des abonnés et la faire à époque fixe: par exemple, dans le premier numéro de chaque trimestre.

II. Placer cette rubrique non plus en première page, où il est presque impossible de ne pas la voir, mais à une place toujours la même, en dernière ou en avant-dernière page, par exemple juste avant, ou juste après les communications des Associations féministes. De cette façon ceux qui s'y intéressent sauraient quand et où la trouver, et il serait aisé à ceux qui ont les nerfs trop sensibles de l'éviter.

III. Publier non pas l'avance ou le recul des abonnements (qui est trop souvent décourageant), mais le nombre des abonnés au jour de la publication et le chiffre de 1588 à atteindre. De voir le chemin parcouru fait paraître le but plus rapproché et stimule le désir de l'atteindre. Peut-être pourrait-on également supprimer ou réduire le commentaire: les chiffres sont suffisamment éloquentes et les humains n'aiment pas se voir rappeler à leur devoir.

Il est possible que ces suggestions vous soient faites encore d'autre part, car nous les avons discutées entre quelques-unes il y a peu de jours.

Nelly SCHREIBER-FAVRE, avocate (Genève).

J'estime que la rubrique « En route pour les 1588 abonnés » a sa place dans le journal. Il faut savoir envisager le succès et l'insuccès dans une Association comme la nôtre, il faut de la patience et de la persévérance. Chaque membre devrait avoir à cœur d'aider notre journal en s'y abonnant, ou en aidant financièrement si le cas est nécessaire. Le journal est nécessaire à la vie de notre Association.

J. RICHARD (Bienne).

Dans le dernier *Mouvement Féministe* vous posez la question: si vos lecteurs estiment que la rubrique « Pour les 1588 abonnés » est utile ou nuisible au développement du *Mouvement*. Je vous dirai très volontiers mon opinion à ce sujet. Moi, je n'ai jamais été agacée par ce titre se répétant dans chaque numéro, mais il est possible qu'il soit préférable et plus prudent de parler moins souvent des 1588 abonnés, et d'y revenir régulièrement tous les deux mois par exemple. De cette façon-là, les lecteurs resteraient au courant de ce qui se passe quant aux nouveaux abonnements, sans être toutefois énervés par ce chiffre.

E. VISCHER (Arosa).

Pour le commerce j'ai observé qu'il faut toujours suivre cette règle: ne jamais se plaindre (sauf à des amis intimes). Ne jamais